

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Déclassement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Déclassement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

**Substance extraite:**  
A) Sable, B) Sable et gravier, C) Dolomie, U) Autre  
D) Sable de silice, E) Inconnue, F) Ferme consolidée, X) Calcite  
G) Calcaire, H) Terre jaune, J) Réseaux miniers inertes  
I) Minerai de fer, K) Terre noire, L) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure:**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime de la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périmètre urbanisé  
Territoire soustrait au régime et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
Territoire soustrait au régime de la désignation sur carte pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)  
Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni:**  
Entente Pilogan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
Nissinan de Bérasimé, Essipk, Mashteuiatsh, Nutszhikan

**Frontières:**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: -12° 42' Ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7.07".

Système de référence géographique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000 m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

**Échelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

